

# BULLETIN MUNICIPAL

## BUDGET 2003

Les taux d'imposition de l'année 2003 sont identiques aux taux de l'année 2002, soit :

		<b>Taux moyen national</b>
Taxe d'habitation	2.75 %	13.81 %
Foncier bâti	6.75 %	17.59 %
Foncier non bâti	42.12 %	42.03 %
Taxe professionnelle	22.83 %	15.04 %

Le produit attendu est de 105 326 €

## BUDGET 2004 (général)

En 2004 nous constatons une hausse de 2.84 % en moyenne des taux d'imposition soit :

		<b>Taux moyen national</b>
Taxe d'habitation	2.94 %	14.02 %
Foncier bâti	7.21 %	17.92 %
Foncier non bâti	45.03 %	42.66 %
Taxe professionnelle	23.05 %	15.21 %

Le produit attendu est de 109 895 €, soit un total des recettes qui entraîne l'inflation.

Répartition pour une personne payant 103 € de taxe d'habitation en 2003 :

Commune	23 €	24 € ( en 2004)
Inter communes	19 €	
Département	53 €	
Frais de gestion	8 €	

Il y a également 3 autres budgets (eau – logements sociaux – CCAS), qui doivent tous s'équilibrer.

## Eau – Assainissement

Le coût de l'eau est inchangé sur la commune depuis de nombreuses années, soit 20 € d'abonnement annuel et 0.30 € le mètre cube consommé. La consommation annuelle sur la commune est d'environ 10 000 m<sup>3</sup>.

Avec le coût des diverses interventions sur le réseau, l'entretien des deux stations d'épuration, le coût du relevé des compteurs et la facturation par le SEDEA, ainsi que les analyses obligatoires plus les frais d'étude pour l'assainissement, le budget de l'eau 2003 n'a été équilibré que grâce à un transfert du budget général de 8 074 €. Cette possibilité d'équilibrer le budget de l'eau n'étant que provisoire, il faut qu'à terme le budget s'équilibre avec la seule facturation du prix de l'eau.

Pour obtenir cet équilibre, le prix du mètre cube aurait dû être majoré de 0.81 €, soit 1.11 € / m<sup>3</sup>, et ceci en n'affectant aucune nouvelle somme en investissement.

En ce qui concerne les analyses, elles étaient jusqu'à présent payées l'année suivante. Ainsi, en 2003, il a été payé 1919 € concernant 2002.

En fin d'année 2003, les services préfectoraux nous informaient de la multiplication des contrôles et le transfert de ceux-ci au centre d'analyses Méditerranée Pyrénées situé à Perpignan. Le nouveau coût estimé est de 6000 € H.T par an, soit 3 fois plus cher, et avec la suppression du décalage de paiement d'un an. En 2004, nous allons donc payer les analyses 2003 et 2004, soit environ 10000 €. Nous avons donc décidé dans un premier temps de modifier les tarifs de l'eau de la façon suivante :

Abonnement : de 20 € à 35 €

Mètre cube : de 0.30 € à 0.40 €

→ Coût pour 120 m<sup>3</sup> (base de calcul par les services de l'eau), 0.69 € le m<sup>3</sup>

Ceci nous permettra de récupérer environ 4800 €, ce qui malgré tout sera encore insuffisant, et ne permettra pas de dégager des sommes en investissement.

De plus, les aides accordées au titre du FNDAE (fonds national pour le développement des adductions d'eau) qui étaient stables ces dernières années ont diminuées de 74 % en 2003.

Le Conseil Général a donc décidé de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2005, un syndicat départemental de l'eau et de l'assainissement avec les communes qui le souhaiteront (dans le même style que le syndicat départemental des communes électrifiées de l'Ariège), en vue de mutualiser les besoins en hommes et en matériel, ainsi qu'en créant son propre laboratoire d'analyses. Le Conseil Municipal devra donc décider d'ici la fin de l'année s'il adhère ou non à celui-ci.

La société SIEE, qui a été chargée par les communes du canton, d'une étude d'assainissement, a rendu ses résultats en deux phases, en septembre 2002 et en mars 2003.

Le chiffrage des travaux nécessaires est présenté dans le tableau en annexe, avec un coût de plus de 500 000 €, ce qui est énorme pour notre budget dont on a parlé ci-dessus.

Ayant eu la possibilité d'avoir deux stagiaires de l'ISNAB de Bordeaux (Institut des sciences de la nature et de l'agroalimentaire de Bordeaux), il a été demandé à l'un, en s'appuyant sur l'étude déjà fournie, de réfléchir à un nouveau projet, et au second d'étudier la possibilité et le coût pour alimenter Bacher à partir d'Ayer.

### **Voir Annexe 1**

Toujours en ce qui concerne l'eau, nous avons profité de l'enfouissement du réseau électrique à l'église de Bordes pour amener un point d'eau au niveau de l'église, à proximité du cimetière.

## Bacher

Suite aux dernières normes concernant la qualité de l'eau distribuée, le taux admissible toléré d'Arsenic contenu dans l'eau du réseau de Bacher est supérieur. En conséquence, les services de la DDASS de l'Ariège nous ont imposé de prendre un arrêté municipal déclarant l'eau impropre à la consommation humaine.

Afin de palier à ce problème, le conseil municipal a décidé d'alimenter Bacher à partir du réseau d'Ayer, dont les analyses sont toujours irréprochables.

Un surpresseur sera nécessaire pour compenser le dénivelé et remplir l'ancien réservoir, le réseau de distribution étant conservé, cette solution étant la moins onéreuse et évitant les frais d'un nouveau captage.

En attendant, des bouteilles d'eau minérale sont à la disposition des résidents alimentés par le réseau.

## Maison Tacher (logements sociaux)

Achat 83 847 €

Suite à l'appel d'offre passé sur la Dépêche du Midi le 13 février 2004, la SARL EFI a été retenue pour un montant de travaux estimé à 131 448 € TTC . L'électricité sera effectuée par Claude Papazian, la peinture par Jean Paul Milesi.

Cette maison comprendra 2 appartements, un au premier niveau avec deux chambres, le second au deuxième niveau et sous les combles avec 4 chambres.

Les travaux sont actuellement en cours et doivent se terminer au premier trimestre 2005.

Les travaux seront payés avec un emprunt de 126 532 € réalisé auprès de la CDC et couvert par les loyers.

### Les subventions sont de :

- Etat		22 596 €
- Conseil Général	- Acquisition	8 580 €
	- Travaux	13 720 €
- Région		16 760 €
Coût total	215 295 €	
Subventions	- 61 656 €	
Emprunt	- 126 532 €	
Sur le Budget	<u>27 107 €</u>	

A terme, la commune sera propriétaire d'un immeuble de rapport et d'un terrain de 3000 m<sup>2</sup>.

## Tamarech

80. Le projet de désenclavement d'Ourjout et d'Aulignac a vu le jour à la fin des années

Au départ, le projet consistait à rejoindre Aulignac par Cazalus en partant de la route de Salsein.

Malheureusement, le propriétaire du terrain à traverser n'a pas voulu que l'on passe par là.

Le Conseil Municipal s'est donc résolu à trouver une solution sur le territoire communal, laquelle s'est avéré être la création d'une route sur le chemin existant du Tamarech.

### Procédure :

- état parcellaire en mai 1997
- évaluation du service des domaines
- arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique du 6/12/1996
- arrêté préfectoral portant cessibilité des terrains du 5/08/1998
- offre de prix du 19/10/1998
- ordonnance d'expropriation du 4/02/1999
- pourvoi en cassation du 15/03/1999 (plus Tribunal Administratif le 2/07/1999) par les consorts Calmettes
- mémoire ampliatif concernant le pourvoi en cassation
- ordonnance de la cour de cassation du 5/11/1999 portant retrait du rôle
- jugement du Tribunal Administratif du 20/12/2001 rejetant la requête des consorts Calmettes (il n'a pas été fait appel auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux)
- avis de consignation des indemnités le 10/12/2001
- réponse des consorts Calmettes du 30/12/2001 pour prise de possession abusive
- réponse du Juge de l'expropriation à notre demande le 6/02/2002
- envoi d'une copie du plan établi par le géomètre à Mr Calmettes le 22/05/2002 suite à sa visite du 16/05/2002 ou une copie lui a également été délivrée
- le 29/05/2002, les consorts Calmettes demandent le bornage
- le 6/06/2002, convocation pour bornage le 13/06/2002
- le 5/06/2002, les consorts Calmettes demandent la rétrocession de leurs parcelles
- notre mémoire responsif du 26/06/2002
- mémoire en défense du 12/06/2002 + mémoire complémentaire du 26/07/2002 concernant Mlle  
Calmettes
- mémoire de défense du 12/06/2002 + mémoire complémentaire du 26/07/2002 concernant Mr  
Calmettes
- mémoire de l'expropriant
- le 05/09/2002, convocation pour le 21/10/2002 avec le Juge de l'expropriation
- le 14/05/2003, Audience du T.G.I.
- 30/07/2003 jugement d'expropriation

Le marché a été conclu avec l'entreprise ETPR de Mirepoix en juin 2002. Les travaux ont donc débuté jusqu'à la limite des terrains des consorts Calmettes.

La procédure étant terminée suite au jugement du 30 juillet 2003, les terrains ont été payés en septembre 2003. Les travaux ont donc repris en janvier 2004, mais ont été arrêtés pour cause de mauvaise météo. Ils ont repris le 14 juin 2004 et sont maintenant terminés, pour un montant de marché de 254 911 € HT.

#### Subventions :

- Conseil Général	14 483 €
- DGE	30 490 €
- Ministre Intérieur	38 112 €
	+ 16 200 € (obtenus par Mr Bonrepaux)
<b>Total</b>	<b>99 285 €</b>

La commune a donc eu a sa charge la somme de : **155 626 €**

La commune envisage un goudronnage rapide des deux points de départ, afin d'éviter une détérioration trop rapide dû a la pente.

### Pont de Balabou

Suite à l'effondrement du bloc rocheux soutenant la pile du pont rive droite, l'accès au pont est interdite.

Afin d'y remédier, plusieurs solutions ont été étudiées par les services de la DDE :

1. Reconstruction à l'identique : 100 000 € TTC
2. Ouverture d'une piste depuis Bordes en restant rive droite par le chemin d'Escaleres : 161 460 €
3. Construction d'un pont sur le Riberot

Toutes ces solutions étant fort onéreuses, le conseil municipal a retenu la première.

De plus, ce pont et la route de l'Etruc étant classé en voirie rurale, on ne peut solliciter la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour son financement.

Le Conseil Général va intervenir à hauteur de 7 500 €. Les procédures sont en cours. Les travaux seront réalisés au plus tôt, sachant que les lois sur l'eau en rivière de première catégorie ne permettent pas d'y travailler avant le 15 février.

### Pelle

Afin de pouvoir entreprendre davantage de travaux de voirie, sans faire appel à des entrepreneurs privés, la commune s'est dotée d'une mini-pelle 3 T. Les employés communaux ont déjà entrepris le curage des fossés, qui seront a terme tous réalisés.

## Elagage

Pour pallier la carence de nombreux propriétaires riverains des routes communales, la commune a loué un camion-nacelle afin de procéder à l'élagage des branches surplombant les routes.

Le Conseil Municipal rappelle que cet entretien incombe normalement aux propriétaires.

La loi impose le nettoyage des parcelles attenantes aux propriétés bâties, pour les garantir de l'incendie.

## Employés communaux

Des changements sont intervenus dans la composition des employés communaux :

1. Départ de Mr SOULA Richard. Après être resté quelques années sous contrat CES, puis CEC, n'ayant pas obtenu son permis poids-lourds financé par la commune, nécessaire à la conduite des engins, son contrat n'a pu être renouvelé. Il a aujourd'hui retrouvé du travail .
2. Embauche : afin de pourvoir à son remplacement et après entretien avec 6 candidats sélectionnés, le Conseil Municipal a retenu Mr POMMIER David, qui a obtenu son permis rapidement.

L'équipe est donc dotée de deux ouvriers polyvalents pouvant intervenir 365 jours par an si besoin ( déneigement, chutes d'arbres, fuites d'eau, ....)

## Agence Postale

Mme Simone DUPUY ayant fait valoir ses droits à la retraite en mars 2003, le Conseil Municipal a décidé de conserver l'agence Postale, celle-ci étant à la charge de la commune. La Poste versant 1 400 € par an à la commune, le coût restant pour la commune est d'environ 6 000 €.

Le Conseil Municipal a embauché Melle Fanny DELAGEBEAUDEUF et a doté le bureau d'un ordinateur afin d'y effectuer également différents travaux de secrétariat, dont des missions particulières comme l'établissement d'actes administratifs en vue de régulariser le situation des routes et chemins de Bordes. Le cadastre s'informatisant, elle pourra délivrer des relevés de propriétés. Le plan cadastral pourra bientôt être consulté tous les jours.

Nous vous rappelons qu'il serait souhaitable de faire fonctionner l'agence le plus possible afin d'assurer son maintien.

La Commune devant réaliser le recensement début 2005, elle sera chargée d'effectuer des enquêtes auprès de la population.

## Villages Fleuris

Pour la deuxième participation des villes et villages fleuris d'Ariège, la commune a été classé au troisième rang dans sa catégorie (moins de 500 habitants) .

A titre individuel, Mr et Mme GIRARD à Ourjout et Mr et Mme PIQUEMAL à Mercere ont obtenu un prix. Nous félicitons tous ceux qui ont participé au concours.

Pour l'année à venir, la municipalité va poursuivre sa politique de fleurissement afin d'embellir votre cadre de vie et rendre notre commune plus attrayante aux touristes. Nous souhaitons donc une participation encore plus nombreuse, l'essentiel étant de participer.

Si vous le désirez, vous pouvez rejoindre notre équipe et, ou, participer au concours des villages fleuris en tant que particulier. Pour cela il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de le retourner à la mairie avant le 01 Mai 2005.

Nous vous attendons nombreux.

### **PARTICIPATION AU CONCOURS VILLE ET VILLAGE FLEURIS 2005**

***NOM :***

***PRENOM :***

***ADRESSE :***

<b><u>CATEGORIES :</u></b>	MAISONS FLEURIS	<input type="checkbox"/>
	BALCONS ET TERRASSE FLEURIS	<input type="checkbox"/>
	FERMES FLEURIS	<input type="checkbox"/>
	FENETRES ET MURS FLEURIS	<input type="checkbox"/>

(cocher une seule catégorie)

SIGNATURE

## Centre d'Accueil du Riberot

La vallée du Riberot étant un endroit très fréquenté par les touristes, la C.C.C. a lancé le projet de la construction d'un centre d'accueil et d'hébergement au niveau du parking. Celui-ci serait situé à l'emplacement de l'actuelle cabane du Pla de la Lau qui serait alors détruite.

Afin de pouvoir être inscrit dans un financement, le permis de construire à été déposé et obtenu le 11/10/2004. Une réunion a eu lieu à la sous préfecture pour faire avancer le projet, celle-ci a fait apparaître les difficultés pour assurer son financement, les caisses de l'état étant vides.

Le dossier est actuellement positionné pour un financement, mais celui-ci n'est pas encore obtenu.

## Enfouissement des réseaux

Afin de renforcer le réseau électrique et permettre sa dissimulation dans la traversée de Bordes, le SDCEA a fait appel à l'entreprise GABARRE qui procède actuellement à ces travaux. France Telecom ayant changé de politique, leurs réseaux aériens tardent à être enterrés. La mutualisation par les communes de la redevance France Telecom devrait permettre au syndicat de financer l'enfouissement des réseaux téléphoniques, les gaines étant en place. La dépose des poteaux en béton aura lieu après celle-ci .

## École

L'effectif des enfants scolarisés de la commune s'élève à 22, qui se décompose de la façon suivante :

- Ecole de Castillon :	11
- Ecole de Sentein :	4
- Ecole d'Engomer :	2
- Collège de Saint Girons :	2
- Lycée de Saint Girons :	3

L'école de Castillon étant la plus proche, la commune participe exclusivement aux frais de transport et de cantine de cet établissement (50% du coût des repas), le coût de fonctionnement des écoles étant obligatoire pour la commune, celle-ci n'étant pas doté d'école.

## Garage Communal

Afin de mettre le matériel communal à l'abri et en sécurité, le Conseil Municipal envisage la construction d'un hangar au dessus de la salle polyvalente. L'architecte de Castillon doit fournir une demande de permis de construction dans les jours à venir. Les travaux devraient avoir lieu en 2005.



## Gîtes

Le logement au rez de chaussée du presbytère de Bordes est actuellement en réfection complète, et devrait être remis à la location en fin d'année. Les travaux sont réalisés par l'équipe communale.

## SIVU

Le syndicat intercommunal à vocation unique, constitué pour l'étude de la réfection de maisons ou granges à des fin locatives saisonnières dans le style de l'ancien village de gîtes du Biros, a été confié à un bureau d'étude. Les coûts avancés sont si importants pour des financements publics de plus en plus faibles que ce projet semble difficile à réaliser.

## Cimetière d'Ourjout

Afin d'agrandir le cimetière d'Ourjout, la commune est en train d'acquérir le terrain d'André Cau. Les formalités administratives sont en cours, la mise en service doit pouvoir avoir lieu courant 2005.

## Téléphonie Mobile

Afin de couvrir la Vallée de Betmale, un nouveau relais de téléphonie va être installé par le Conseil Général sur le pylône de l'ancien relais de télévision d'Aulignac. Celui-ci devrait être en service début 2005.

## Environnement

**Natura 2000 :** Malgré le refus du Conseil Municipal d'adhérer au projet Natura 2000, le préfet a néanmoins inscrit le site de la Vallée du Riberot à celui-ci. Une réunion du comité de pilotage a eu lieu à Seix le 18 novembre 2004 afin de valider les diverses propositions des groupes de travail.

**ZPS :** à la suite de ce projet, un avis concernant une zone de protection spéciale sur le massif du Valier a été demandé aux communes ou groupements de communes concernés. Comme pour Natura 2000, le Conseil Municipal s'y oppose.

**Réserve naturelle souterraine :** Le Conseil Municipal a été consulté pour la mise en place d'une réserve souterraine, qui concerne pour Bordes la grotte de Petillac et l'Aven du Trapech d'en Haut.

Le Conseil Municipal a donné son accord sous certaines réserves .

### **Ordures ménagères :**

## Repas de Noël

Le repas de Noël offert par la municipalité aux personnes retraitées et au personnel communal aura lieu le dimanche 9 janvier à 12h00.

Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire en Mairie avant le 31 décembre 2004.

## Horaires d'ouverture de la Mairie :

**Lundi :** de 14h00 à 17h00  
**Mercredi :** de 9h00 à 12h00  
**Jeudi :** de 14h00 à 17h00

**Téléphone :** 05 61 96 72 57  
**Fax :** 05 61 96 72 54  
**Mail :** [mairie-bordes-sur-lez@wanadoo.fr](mailto:mairie-bordes-sur-lez@wanadoo.fr)

## Horaires d'ouverture de la Poste :

**Lundi :** 13 h 45 – 16 h 15  
**Mardi :** 13 h 45 – 16 h 15  
**Mercredi :** 13 h 45 – 16 h 15  
**Jeudi :** 13 h 45 – 16 h 15  
**Vendredi :** 13 h 45 – 16 h 15

-

